



RÈGLEMENTATION DU TRAVAIL

POUR LES CHEMINOTS DES ECT, C'EST NON !

04 juin 2016 : les personnels des ECT toujours en action. Depuis le 09 mars 2016, les personnels des ECT, sédentaires et roulants, agissent pour exiger une Convention Collective Nationale de haut niveau sur la base de la plateforme unitaire à 7 organisations syndicales. La mobilisation ne faiblit pas, Gouvernement et Direction doivent les entendre.



Depuis le début du conflit, on veut nous faire croire que rien ne change et que le RH0077 est maintenu. La multiplication des coups de « com » de la SNCF ne vise qu'à jeter le trouble et à diviser les cheminots pris entre les mensonges honteux de la direction appuyée par certaines organisations syndicales et les démonstrations faites par la CGT.

Même si la communication de l'entreprise tente de faire apparaître des « avancées » dans les négociations, la régression est de rigueur. Les personnels des ECT vont, une fois de plus, subir la mise en place d'une réglementation dégradée.

Pour la CGT, les personnels des ECT, qu'ils soient exécutions, maîtrises ou cadres, sédentaires ou roulants, ne doivent pas voir leurs conditions sociales baisser, au contraire ! C'est donc bien une CCN de haut niveau qu'il nous faut gagner pour que les annonces de « rêve » ne se transforment en cauchemar !

UN 49.3 SAUCE SNCF

Coïncidence ou provocation, au regard du « Temps Réel » n°50, l'article 49 de l'accord permettra à la direction de déroger localement à l'accord d'entreprise par validation de la majorité des organisations syndicales signataires de l'accord, même si celles-ci ne représentent que 10% du vote des cheminots. Le tout dans le respect d'une CCN d'un niveau très inférieur ! A vous de juger !

Contrairement à ce que disent la direction, l'UNSA et la CFDT, des éléments essentiels changent ou restent vagues comme entre autres:

- L'instauration d'un délai de prévenance de 3 jours pour les horaires de travail pour les roulants en roulements ;
- La suppression de la notion de circonstances accidentelles et imprévisibles ;
- L'augmentation des durées de travail effectif des personnels sédentaires ;
- L'instauration de dérogations locales à la réglementation ;
- La suppression des Comités Régionaux de Travail (CRT) ;
- La mise en place du forfait jour pour les personnels d'encadrement.



MENSONGES ET TRAHISONS !!

« Garantie d'inscription au régime roulant pour les ASCT »

La direction annonce maintenir le statut de roulant alors qu'elle annonce le 24 mai 2016 en bilatérale mettre en place un projet « sol/bord » dans lequel elle prévoit de faire accompagner un certain nombre de trains par des personnels issus à 20% de la filière train et 80% de la filière commerciale gare! **Sous quel régime de travail ? Avec quelle rémunération ?**

SOLIDARITE DITES-VOUS ?

Selon le « Temps Réel » n°51 les cheminots devraient suspendre le mouvement en solidarité avec les « clients » touchés par les inondations !!

La CGT, les cheminots grévistes n'ont pas attendus « les injonctions » de G.Pépy pour porter assistance aux personnes sinistrées et préserver l'outil de travail des intempéries.

La CGT, ses militants et ses syndiqués n'ont pas de leçon de solidarité à recevoir d'une direction d'entreprise qui au quotidien met à mal le service public ferroviaire.

La direction a fait le choix délibéré de « creuser » l'écart entre l'accord d'entreprise et la CCN afin de pouvoir en temps voulu dire aux cheminots qu'ils coûtent trop cher, dans le seul but d'utiliser le dumping social comme levier pour abaisser les conditions de travail et les conditions sociales des cheminots.

Pour la CGT, il ne fait plus de doute que les cheminots, dont les personnels des ECT doivent agir massivement.

Contrairement à ce que disent les uns et les autres, il reste beaucoup à gagner.

Au-delà de la CCN, le préavis reconductible de la CGT porte sur :

- ✓ L'emploi : Mise en école massive d'ASCT et embauches de personnel sédentaire dans tous les ECT.
- ✓ Les salaires : le compte n'y est pas !
- ✓ Les restructurations : Arrêt de la casse du métier et de la spécialisation par activités.

Nous appelons tous les cheminots des ECT, de tous collègues, à se rassembler et élever le rapport de force. Soyons nombreux dans les AG pour décider ensemble.

TOUS DANS L'ACTION, POUR UNE CCN DE HAUT NIVEAU !

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
Email :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

